

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 04 OCTOBRE 1975, le Maire de Grande Synthe (Nord) est venu à LUDRES pour visiter le réseau de télédistribution.

A cette occasion, à titre de réciprocité, un cadeau lui a été offert.

Un cendrier a été acheté à la Cristallerie DAUM à NANCY, pour un montant de 337.50 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- accepte la facture de la Cristallerie DAUM de NANCY d'un montant de 337.50 F.

La dépense sera payée à l'article 660 - Fêtes et Cérémonies - du budget 1975.